

Bulletin Municipal



numéro 61

décembre 2022

Mairie de Schirrhoffen : Tél : 03 88 63 20 61
2, rue du Château Fax : 03 88 06 20 32
67240 Schirrhoffen www.schirrhoffen.fr
secretariat.mairie@schirrhoffen.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi : 10h à 12h30-14h à 17h
jeudi : accueil téléphonique uniquement
Mairie fermée les vendredis semaines impaires

Permanence des élus

Mme Christine HEITZ : samedi de 9h à 11h et
sur rendez-vous
Mme Gaby ZILLIOX : jeudi de 18h à 19h
M. Lionel DOLT : mardi de 18h à 19h



À ne pas manquer...

28 décembre	7 et 8 janvier	13,14 et 15 janvier	14 janvier
Don de sang à l'ESC de Schirrhoffen	Tournoi de tennis de table salle polyvalente	Théâtre FC Etoile à l'ESC de Schirrhoffen	Ramassage de papier à l'école élémentaire

- Pas de permanence les samedis 24 et 31/12/2022
- Fermeture de la mairie du 27 au 30/12/2022

Le mot de Madame la Maire



Au moment où j'écris ces quelques mots, il est temps pour tous de préparer les fêtes de fin d'année. Elles devront encore une fois se dérouler en prenant en compte le Covid et la grippe. Continuer à appliquer les gestes barrières nous permettra de nous protéger et de protéger les autres. Cette année le message de Noël est SOBRIÉTÉ avant tout. Comment faire plaisir en adoptant des pratiques vertueuses ? Comment consommer de manière éthique en période d'inflation galopante ? Il est important de ne pas subir la situation, mais de se réinventer et de consommer autrement. Il s'agit de trouver de nouvelles pistes et de revenir aux sources avec plus de simplicité et moins de gaspillage. Nous avons choisi d'agir plutôt que

de subir. La commune de Schirrhoffen participe à l'effort collectif d'économie énergétique. Les illuminations sont en place depuis le marché de Noël. Mais depuis début décembre l'éclairage public a été réduit et un lampadaire sur deux est éteint toute la nuit sur l'ensemble de la commune. L'intensité des lampadaires leds sera réduite dans un second temps. Concernant l'environnement les consignes de tri sont modifiées à partir du 1er janvier 2023. Vous serez destinataires dans les prochains jours d'un flyer qui vous informera des modalités de tri pour la poubelle jaune. Noël est aussi la fête du partage et de la bienveillance. Fin novembre nous avons recueillis de nombreux dons pour la Banque Alimentaire afin que tous puissent envisager les fêtes avec sérénité. Merci aux généreux donateurs. Noël est inséparable de la candeur de l'enfance et nous aimerions tous déposer notre liste de souhaits à exaucer. 2022 a vu le déploiement du conflit en Ukraine. Espérons que les armes se tairont très prochainement et qu'une issue diplomatique puisse être trouvée à cette guerre. Pour les plus démunis, soyons solidaires pour leur

permettre de se chauffer et s'alimenter tous les jours. Le changement climatique engage notre responsabilité d'élu et de citoyen et questionne nos modes de fonctionnement et de consommation. Le développement durable s'inscrit de manière prioritaire dans nos projets. Nous sommes aujourd'hui confrontés à de nombreux changements et de nouveaux défis à relever. Les congés scolaires seront mis à profit pour démarrer les travaux du périscolaire école maternelle Une réunion pour les parents d'élèves a été organisée pour informer du fonctionnement de l'école à partir de la rentrée de janvier 2023. Je souhaite à chacune et à chacun une très belle fin d'année sereine et pleine de joie.

Que ces temps de fêtes soient un moment de bonheur et de solidarité partagés en famille ou entre amis.

Christine HEITZ

Le mot du député



Vous m'avez réélu

C'est avec gravité que je vous remercie de m'avoir choisi en juin 2022 pour continuer à vous représenter au sein de l'Assemblée nationale. C'est toujours avec humilité que je serai votre porte-voix au sein de la majorité présidentielle.

Avec mon équipe, nous avons su être proches de vous et vous proposer des solutions concrètes.

Je suis à votre écoute

Pendant les 5 années écoulées de la précédente législature 2017-2022,

j'ai pu vous rencontrer lors de plus de 1 200 permanences dans les 42 communes de la circonscription et échangé lors des manifestations diverses.

Nous avons ensemble, lors de réunions, amélioré la loi et j'ai pu ainsi porter des amendements issus des citoyens.

Nous sommes une circonscription vivante, dynamique et ouverte sur la solidarité et la fraternité.

Un monde instable et la sobriété nécessaire

Nous vivons une époque très troublée : l'Europe voit le retour de la guerre sur son sol et le changement climatique impacte la vie des entreprises et nos vies quotidiennes. Nous devons développer la sobriété pour assurer un avenir meilleur à nos enfants. L'Assemblée nationale, le Gouvernement et Emmanuel Macron, Président de la République protègent par leurs mesures fortes le quotidien de tous les Français et des Européens.

Je salue ici le travail commun réalisé avec tous les élus et ceux, nombreux, proches de la majorité

présidentielle quant au développement durable.

Fêtes de fin d'année

Nous nous réunissons en famille et avec nos amis à l'occasion des fêtes de Noël et de la Saint Sylvestre.

Profitons de cette trêve, plaçons là notre volonté commune de laisser à nos enfants un monde apaisé, écologique et responsable.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, d'excellentes fêtes de fin d'année. Que 2023 soit une année d'espoir, de projets, de partage, de solidarité, de tolérance, de mieux vivre pour celles et ceux qui se retrouvent parfois sur le bord du chemin, et bien sûr la santé.

A scheni Wihnächte un a güeti Rutsch ins Nejes Jahr

Avec mon équipe, nous sommes à vos côtés.

Prochaine permanence en mairie :

Lundi 13 février 2023
de 15h15 à 16h15

Portes-ouvertes à l'usine E.V.N.A à Schweighouse-sur-Moder

Samedi 10 septembre, l'usine de valorisation énergétique des déchets EVNA sise à Schweighouse-sur-Moder a accueilli le public lors d'une journée portes ouvertes : Madame la Maire accompagnée d'une délégation d'élus a pu bénéficier de la visite.

L'usine EVNA (Energie et Valorisation Nord Alsace) traite les ordures ménagères de 400 000 habitants des communes du secteur (SMITOM de Haguenau, Saverne et collectivités voisines)

ainsi que les déchets issus des activités des entreprises du territoire. Du lundi au vendredi, 50 camions par jour vident leur benne à ordures dans une fosse de 2000m³ avant leur incinération dans 2 fours. L'usine fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

En 2021, ce sont plus de 75 000 tonnes d'ordures ménagères ou assimilables qui ont été incinérées dans cette usine. Les énergies issues de l'incinération sont valorisées sous forme de

chauffage et d'électricité, qui alimentent le site lui-même et des entreprises partenaires, telles que Cenpa, Mars, Schaeffler et Siemens.

Les fumées générées par cette activités sont traitées et analysées de manière à ce que les émissions atmosphériques soient conformes à la réglementation et mieux encore : des prélèvements effectués sur des lichens dans un rayon de 5 km confirment l'absence d'impacts environnementaux.

→ smitom.fr/lusine-evna

Élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Par une délibération prise en décembre 2020, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui s'appliquera aux 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) d'ici 2025. Le PLUi dessinera le futur de la CAH pour les vingt prochaines années. L'ADEUS nous accompagne à cet effet en qualité de maître d'œuvre. Ce document unique remplacera tous les documents d'urbanisme existants sur notre territoire. Le législateur a en effet considéré que l'intercommunalité est une échelle plus pertinente en termes de planification que le niveau communal car il permet d'analyser les enjeux actuels du territoire (étalement urbain, préservation de la biodiversité, développement économique, circulation, ...) à une échelle plus large tout en mutualisant les moyens et les compétences.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation du diagnostic territorial avec des diagnostics thématiques basés sur des prévisions et les besoins concrets du territoire. Plusieurs acteurs ont été mobilisés pour enrichir ce document : la Chambre d'Agriculture d'Alsace a mené un travail de terrain avec des agriculteurs référents afin de monter un diagnostic agricole complet. Un bureau d'études



naturaliste a été missionné afin de mener des études faunes et flores quatre saisons et ainsi connaître précisément l'état de l'environnement et de la biodiversité. Aujourd'hui finalisée, la version intermédiaire du diagnostic territorial est disponible sur le site internet dédié au PLUi.

L'année 2022 a permis aux Maires, lors de 3 conférences intercommunales, d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document constitutif du PLUi qui définit notre projet de territoire. La fin de l'année permettra à tous les conseils municipaux de débattre sur les grandes orientations retenues dans le PADD. Ce

document sera la base du travail de 2023, à savoir la traduction règlementaire de notre projet à travers notamment le zonage et le règlement écrit du PLUi.

En ce temps de crise énergétique et environnementale, l'objectif visé est de veiller à un juste équilibre entre développements urbain et économique et préservation du cadre de vie et de nos ressources naturelles.

Pour avoir plus d'informations sur ce document, suivre l'évolution de la procédure et poser toutes vos questions, un site internet dédié a été créé :

➔ plui.agglo-haguenau.fr

Nouvelle ligne de bus transfrontalière lancée le 12 décembre

Le Karlsruher Verkehrsverbund a ouvert une ligne de bus reliant Soufflenheim à Rastatt.

Pour la France le financement est assuré par la Région Grand Est, la collectivité Européenne d'Alsace et les communautés de commune de la plaine du Rhin et du Pays Rhénan.

Horaires de circulation des bus :
En semaine de 5h à 23h avec un bus par heure.

Le week-end :
samedi de 6h à 20h30
dimanche de 10h30 à 20h30 avec un bus toutes les deux heures.

➔ www.kvv.de/fr

Un fascicule avec les horaires est disponible en mairie.



L'origine et une brève histoire des fabriques de l'église

La création des Fabriques remonte aux premiers siècles de la chrétienté, la Fabrique administre le bâtiment de l'église, ainsi que son entretien. Au IV^{ème} siècle, les revenus de l'église étaient divisés en quatre parts dont une allait à la Fabrique. L'administration de cette part était confiée au clergé, sous le contrôle de l'Évêque. Ce droit ne fut pas toujours respecté. Lorsqu'un seigneur fondait une église ou une chapelle privée, il se réservait tous les pouvoirs d'administration.

A partir du XII^{ème} siècle, on commença à y introduire des laïcs, souvent des notables, en collaboration avec le curé. Au XVI^{ème} siècle, cette évolution fut consacrée par le Concile de Trente (1545-1563). La révolution française les supprima par la loi du 19 août 1791 qui mit les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation, excepté les biens des Fabriques et par le décret du 13 brumaire an II (3 novembre 1793) qui fit propriété nationale tous les actifs des Fabriques.

Mais après de violents remous, Les Fabriques furent rétablies et le Conseil de Fabrique a été créé par un décret de Napoléon 1er, le 30 décembre 1809. Ce décret fait suite au Concordat de 1805, signé par l'empereur et le pape, qui a réglé les rapports entre le Vatican et l'État.

A la séparation de l'Église et de l'État en 1905 (lois sur la laïcité de la République), le Conseil de Fabrique est supprimé.

A cette date, l'Alsace-Moselle est annexée à l'Allemagne depuis 1871. Le Conseil de Fabrique continue donc d'exister dans ces trois départements. Il sera confirmé en 1919 lors du retour à la France par le traité de Versailles, dans le cadre de ce qu'on appelle "le statut local".

L'expression « fabrique des églises » signifiait, à l'origine, la construction même des églises. Puis, elle a recouvert l'ensemble des travaux de reconstruction et de réparation des églises ainsi que les dépenses à engager pour leur embellissement et pour l'achat des ustensiles du culte.

La nature et le rôle

Le Conseil de Fabrique est en Alsace et en Moselle, un organisme de droit public ou établissement public des cultes et non une association.

Il a pour mission de veiller à l'entretien des édifices culturels et de gérer les biens et revenus destinés au bon fonctionnement du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir.

Son rôle n'est donc que temporel et elle ne saurait s'immiscer dans l'administration spirituelle du culte. Un organisme de droit public est doté d'une personnalité juridique et peut recevoir des financements de l'État et des collectivités territoriales et locales. C'est pourquoi, sa gestion est soumise au contrôle actif de l'Évêché et des pouvoirs publics. Dans le reste de la France, c'est un Conseil Économique Paroissial, de droit associatif, qui s'occupe de la gestion des paroisses.



La composition

Un Conseil de Fabrique est composé de 9 membres dans les paroisses de plus de 5 000 habitants et de 5 membres dans les autres paroisses.

Les conseillers sont pris parmi les personnes majeures domiciliées dans la paroisse. Ils doivent être catholiques. Ils sont cooptés (les nouveaux membres d'une assemblée sont désignés par les membres qui en font déjà partie) et agréés par l'évêque. Le mandat est de 6 ans renouvelable 2 fois, soit 18 ans maximum. La durée durant laquelle un conseiller a achevé le mandat d'un conseiller démissionnaire ou décédé n'entre toutefois pas dans le compte des mandats.

En cas de vacance (démission, décès, départ...) les nouveaux conseillers ne sont élus que pour la durée du mandat de leur prédécesseur qui restait à courir. Sont également membres de droit du conseil :

- le curé
- le maire de la commune du siège de la paroisse
- lorsque la paroisse comprend plusieurs communes (c'est le cas à Schirrhein-Schirrhoffen), les maires de ces communes autres que celle du siège de la paroisse désignent l'un d'entre eux pour les représenter.
- dans les villes où existent plusieurs paroisses, le maire est membre de droit du conseil de chaque fabrique, mais il peut s'y faire représenter.

La fabrique est administrée par un conseil et un bureau, appelé bureau des marguilliers que les membres élisent pour un an renouvelable. Celui-ci est composé d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(e). Les marguilliers sont chargés de dresser le budget de la fabrique, de préparer les affaires qui doivent être portées au conseil, d'exécuter ses délibérations et de diriger l'administration journalière du temporel de la paroisse. Le président ou, en cas d'empêchement le trésorier, est chargé de souscrire les marchés, de signer les mandats et de représenter la fabrique en justice. Sur demande de l'évêque et après avis du préfet, le ministre de l'Intérieur peut révoquer un Conseil de Fabrique pour défaut de présentation des comptes ou pour toute autre cause grave.



Les membres actuels

- Président : Jean Jacques PROMPICAL
- Secrétaire : Jeannot MOSSER
- Trésorier : Eddy FOHR
- Membres de droit : Piotr SZPEJEWski, curé de la paroisse, Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, Christine HEITZ, maire de SCHIRRHOFFEN
- Assesseurs : Lucien DENNER, Bernard MULLER

Le fonctionnement et les revenus

Le Conseil de Fabrique se réunit ordinairement 4 fois par an.

Les revenus de la Fabrique sont constitués par :

- les dons (déductibles des impôts à hauteur de 75%)
- les droits pour les intentions de messes, les mariages et les obsèques
- les produits d'activités (fêtes, kermesses ...)
- les quêtes des messes, sauf celles destinées à :
- la mense curiale : Mariages, Enterrements, Noël, Renouvellement des engagements de Baptême, Assomption, Toussaint, Fête Patronale principale et Adoration Perpétuelle
- l'Église universelle : Missions d'Afrique (dimanche de l'Épiphanie), Aumône de Carême (5ème dimanche de Carême), Moyens de communication sociale (7ème dimanche de Pâques), Terre Sainte (Vendredi saint), denier de Saint Pierre (Pâques), Dimanche des missions (avant-dernier dimanche d'octobre)
- l'Église diocésaine : Moyens de communication sociale (7ème dimanche de Pâques), Quête catéchèse et Apostolat des laïcs (Pentecôte), Grande quête diocésaine (Un dimanche de février), Bon Pasteur (Un dimanche de novembre)

Les charges

La fabrique a la charge de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la paroisse, notamment :

- les frais liés au culte (hosties, vin de messe, vêtements sacerdotaux, livres de chant, mobiliers, formations diverses, ...)
- le chauffage
- l'électricité
- l'eau
- la sonorisation
- le fleurissement
- l'entretien de l'orgue
- l'entretien des cloches
- les contrôles annuels de sécurité des bâtiments.
- les versements pour le fonctionnement de l'évêché et de la Communauté de Paroisses (la paroisse de Schirrhein- Schirrhoffen est regroupée avec la paroisse voisine de Soufflenheim depuis 2010).
- les salaires et charges sociales du personnel employé par la fabrique (il n'y en a pas dans notre paroisse)

- les assurances des biens et des personnes et la couverture des risques de responsabilité civile.
- les travaux d'embellissement, entretien, réparations courantes
- les grosses réparations. Toutefois, dans le cas de notre paroisse, la commune de Schirrhein est propriétaire du presbytère et de l'église. C'est elle qui assume les dépenses d'entretien à l'extérieur du bâtiment, après délibération du conseil municipal avec les informations nécessaires sur les dépenses envisagées. Les dépenses de l'intérieur du bâtiment sont réglées par le Conseil de Fabrique.

Un bilan de l'année écoulée, ainsi qu'un budget prévisionnel annuel est soumis à l'approbation des services de l'évêque. Il est établi lors de la réunion qui précède la fête de Pâques.

En plus du contrôle annuel des comptes, l'Evêché effectue en moyenne tous les 5 ans un audit régulier de la gestion globale et du fonctionnement de la Fabrique, appelé Visite Canonique.

Un inventaire de l'ensemble des biens est effectué lors de la nomination d'un nouveau prêtre.

Le prêtre perçoit pour sa part un traitement de l'État en Alsace-Moselle.

Les dépenses d'investissement

La Fabrique a réalisé récemment plusieurs dépenses d'investissement à l'intérieur de l'église- renouvellement de la sonorisation, remise en peinture



des soubassements- et plus particulièrement le remplacement de l'ancien éclairage très énergivore fonctionnant avec des ampoules au sodium par des appliques, spots et cerceaux LED.

L'objectif de cet investissement, également appelé relamping, outre une meilleure mise en valeur de l'intérieur de l'édifice, est de réduire d'environ de moitié la consommation d'électricité.

Les dépenses d'investissement font l'objet d'une demande de subvention auprès des 2 municipalités de Schirrhoffen et de Schirrhein. A ce jour, nos élus

locaux y ont toujours émis un avis positif.

Nous tenons à signaler ici l'entente sincère et cordiale qui règne depuis de longues années entre les communes et le Conseil de Fabrique. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Les appels aux dons

Le conseil de Fabrique de Schirrhein-Schirrhoffen fait appel à vos dons tous les ans vers la Toussaint, afin de couvrir les frais de chauffage et d'électricité, qui comptent parmi les plus importants postes de dépense.

Les Conseils de Fabrique sont habilités à délivrer un reçu fiscal. Ce reçu, qui est à joindre à la déclaration d'impôts, permet actuellement de déduire du montant à payer, 75% de la somme donnée.

Ainsi, si on fait un don de 100 €uros, on n'aura déboursé effectivement que 25 €uros.

On peut bénéficier de cette disposition chaque année, pour un don allant jusqu'à 20 % de son revenu imposable.

L'appel aux bénévoles

Le Conseil de Fabrique souhaite par avance la bienvenue à toutes celles et tous ceux qui voudraient se joindre à nous. Cela peut se traduire par de petites actions comme le nettoyage de l'église (nous avons actuellement 3 groupes de personnes qui interviennent 2 fois par an), le portage du courrier pour les appels aux dons (1 fois par an), le service de lecture pendant les offices, l'organisation de la procession de la Fête Dieu que nous avons réactivé cette année après un long sommeil, la mise en place de la crèche pour Noël, etc...

Certains membres du Conseil de Fabrique seront aussi bientôt concernés par la limite du renouvellement de leur mandat ou tout simplement par un âge devenu respectable, même si chacun d'entre nous conserve encore l'enthousiasme et l'énergie de sa jeunesse. Pour ceux enfin que le chant et/ou la musique attire, la chorale Sainte Cécile est prête à vous accueillir à bras -et à partitions- ouverts.

N'hésitez pas à contacter l'un des membres ou à passer par la municipalité si nous avons suscité votre intérêt.

Marché de Noël

Samedi 19 et dimanche 20 novembre, le marché de Noël de Schirrhoffen et son marché aux puces, ont attiré un public nombreux désireux de se plonger dans l'ambiance de Noël.



Les visiteurs étaient venus nombreux pour cette manifestation qui a lancé en beauté le cheminement vers Noël.

Quarante exposants, tous artistes dans l'âme, au savoir-faire indéniable ont proposé leurs créations : des cadeaux originaux à déposer sous le sapin.

Dans une atmosphère de chants de Noël tous les plaisirs des fêtes étaient réunis pour satisfaire petits et grands : jus de pomme chaud et crêpes, marrons et vin chaud, miel, confiture et les incontournables bredeles, et bien d'autres douceurs.

Samedi la troupe théâtrale des 2 Haches a présenté le spectacle « la guerre des Pères Noël n'aura pas lieu » sous les applaudissements nourris d'un public enchanté.

Dimanche, aux premières heures le marché aux puces a accueilli les chineurs à la recherche de l'objet rare. L'après-midi, le Père Noël accompagné de trois fidèles servantes a rencontré les enfants pour la distribution des bonbons et la photo souvenir.

Vie paroissiale - les messes dans notre communauté de paroisse

Samedi 24 décembre à 18h00 messe des familles à Schirrhein : Noël raconté par les bergers

Samedi 24 décembre à 23h30 célébration de la messe de la nuit de Noël à Soufflenheim

Dimanche 25 décembre à 9h15 messe à Schirrhein

Dimanche 25 décembre à 10h45 messe à Soufflenheim

Dimanche 1er janvier à 10h00 messe à Schirrhein

Durant ces temps de Noël des dons alimentaires pour Caritas peuvent être déposés dans les églises.

A propos de déneigement

Déneigement des trottoirs

Par temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires riverains sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs longeant les propriétés, jusqu'au caniveau.

En cas de verglas, ils doivent épandre sur une largeur d'un mètre du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs maisons et sur le trottoir longeant les propriétés afin d'éviter tout risque de chute.

Des bacs à sel sont mis à disposition aux endroits suivants : rue de Sessenheim, rue du Château

Déneigement des voies communales

La commune organise un service hivernal adapté aux besoins et aux moyens de la collectivité sur les voies communales selon un plan de déneigement.

11 novembre 2022 : hommage aux incorporés de force

A l'occasion du 80ème anniversaire de la publication du décret d'incorporation de force des Alsaciens et Mosellans dans les rangs de l'armée allemande (25 août 1942) les communes de Schirrhein et Schirrhoffen ont rendu hommage le 11 novembre 2022 aux jeunes hommes de nos deux communes morts sur les fronts de l'Est. Ils étaient plus de deux cents à avoir été incorporés

de force dans les armées du 3^{ème} Reich sous l'uniforme allemand.

Les enfants de l'école de Schirrhein – Schirrhoffen ont lu les noms des 81 jeunes, victimes de ce conflit à la fleur de l'âge et morts sur les champs de bataille du nord et de l'est de l'Europe, des pays baltes à l'Ukraine, des plaines russes aux montagnes de Yougoslavie, sur les rives du Bug, de la Vistule ou de l'Oder.

Chaque famille pleurait des victimes ; jeunes pères de famille, maris, fils, frères, parents et amis.

Jamais nos deux communes n'ont connu de si nombreux deuils.

La chorale « Les voix du chœur », la musique Harmonie et les enfants de l'école élémentaire ont animé la cérémonie par le chant du Soldat , la Marseillaise et le chant « Die Gedanken sind frei »

Les maires de Schirrhein et Schirrhoffen et deux enfants de l'école ont déposé une gerbe au monument aux morts.



Marèse fête son 80ème anniversaire

Marie Thérèse Nicola, née Schiffl et dite "Marèse", a eu le bonheur de fêter son 80ème anniversaire, entourée de ses proches.

Elle est née le 1er décembre 1942 à Surbourg. En 1964, elle prit pour époux Wilfried Nicola, dit "Willy", décédé en 2011.

Deux petits-fils, Steeve et Swen et quatre arrière-petits-fils, Mahé, Loïs, Léandro et Leïlo, font aujourd'hui sa joie.

Elle fut couturière chez RUF en Allemagne. Tricot, crochet et couture pour ses proches restent ses activités favorites.

La jubilaire a eu le plaisir d'accueillir la maire Mme Christine HEITZ et son adjointe Mme Gaby ZILLIOX, qui lui ont transmis les meilleurs vœux de ses concitoyens et remis un panier garni.



État civil

Décès

07/11/2022 DE SANTO Anny,
15, rue Principale

29/11/2022 KEITH Albertine,
28, rue du Château

Grands anniversaires

89 ans	HALTER Maria	08/08/1933	6, rue de la Forêt
88 ans	HEISSERER Erna	22/08/1934	21, rue Principale
96 ans	LUX Edwige	08/09/1926	6, rue Principale
87 ans	APPENZELLER Béatrice	23/10/1935	1 chemin du Château
89 ans	KOLMER Anny	12/11/1933	9a, rue Principale
86 ans	MARTIN Suzanne	29/11/1936	6, rue de Sessenheim



Joyeuses Fêtes

Directrice de publication :

Christine HEITZ

Comité de rédaction :

Daniel GENTNER, Gaby ZILLIOX, Huguette HAASSER,
Perrine DELVART, Florentine SCHNEIDER, Jacky HEINTZ